

3 CATEGORIES D'EPI

<p>CATÉGORIE I RISQUES MINEURS Risques ayant des conséquences mineures sur la santé de l'utilisateur</p>	<p>CATÉGORIE II RISQUES MAJEURS Risques de blessures mécaniques, chimiques ou physiques</p>	<p>CATÉGORIE III RISQUES IRRÉVERSIBLES Risques mortels, invalidants ou irréversibles pour la santé</p>
--	---	--

Pour les EPI de catégories II et III, il est nécessaire de faire procéder l'EPI à un examen CE de type réalisé par un organisme habilité.

POUR

- Protection de la tête
- Protection des yeux
- Protection auditive
- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection des pieds
- Protection antichute
- Protection jetable
- Vêtement de travail

RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016/425 RELATIF AUX EPI

Les EPI mis sur le marché sur le sol Européen sont soumis au règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016. Ce dernier est en application depuis le 21 avril 2018, mettant ainsi fin à l'application de la directive 89/686/CEE des EPI dès le 20 avril 2018.

Les changements apportés ont été les suivants :

Chaque EPI mis sur le marché doit être accompagné d'une déclaration UE de conformité complète (ou de l'adresse Internet où elle peut être téléchargée.)

La durée de validité de l'attestation d'examen UE de type est désormais fixée à un maximum de cinq ans. L'EPI doit présenter un marquage CE approprié et comporter une adresse postale (dans le cas d'EPI trop petits, l'adresse peut figurer sur l'emballage ou sur la notice).

Une notice d'utilisation doit être fournie avec la plus petite unité de vente d'EPI, en s'assurant que les informations qui y figurent, soient rédigées d'une manière aisément compréhensible par les utilisateurs.

Les EPI doivent être correctement entretenus et utilisés aux fins prévues et une formation adéquate au port de l'EPI et des moyens de les entretenir doivent être mis en place par l'employeur.

Chaque EPI est répertorié selon une catégorie de risques encourus, allant de I à III. La catégorie III a d'ailleurs été élargie aux risques suivants : noyades, coupures par scie à chaîne tenue à la main, jets d'eau haute pression, blessures par balles ou coups de couteau et bruits nocifs.

Pensez à demander vos lunettes Adapté à votre vue
Plusieurs adaptations possibles

BIEN CHOISIR SA PROTECTION OCULAIRE

Pour protéger vos yeux de manière optimale, il est important de déterminer les risques éventuels de l'environnement dans lequel vous travaillez afin de déterminer quelle sera la protection adéquate :

- risques mécaniques (chocs, projections de particules solides,...)
- risques thermiques (projections de liquides ou de solides chauds, chaleur, rayonnement UV,...)
- risques chimiques et biologiques (projections de liquides, gaz et fines poussières,...)
- risques optiques (rayon laser, rayonnement UV,...)



Les lunettes à branches : elles protègent les yeux contre les projections frontales de particules et peuvent filtrer certains rayonnements selon le filtre de l'oculaire.

Les lunettes-masques / visière : elles assurent la même protection que des lunettes classiques et possèdent en plus une coque qui épouse le visage et protège des projections latérales.

Le casque de soudeur : les risques liés à la soudure exposent autant les yeux que le visage et le cou, il est donc nécessaire de protéger l'intégralité du visage. Les casques de protection peuvent être avec ou sans visière relevable, ils ne garantissent pas l'étanchéité vis-à-vis du milieu ambiant.

La durée de vie des lunettes est liée à :

- L'entretien : après utilisation, les lunettes doivent être nettoyées avec soin
- Le stockage : les lunettes doivent être stockées dans un étui à lunettes

- Jugulaire 3 ou 4 points OBLIGATOIRE
- Régler correctement sa mise en place, coiffe et jugulaire
- Adapté à la tâche (à bulle pour les électriciens)
- Casque pour les risques Mécanique / Electrique / en Hauteur
- ...



PORT DU MASQUE DE PROTECTION RESPIRATOIRE OBLIGATOIRE

- 1- Analyser son environnement
 - 2- Appareils filtrants ou Isolants
 - 3- Choisir la protection adaptée
 - a. Filtration passive (FFP)
 - b. 1/2 masques et masques complets réutilisables
 - c. Ventilation assistée
- Pensez au FIT TEST ET bien lire les préconisations de mise en place



Plusieurs types de gants, pour différents types de tâches

RISQUES : Mécanique, Froid et imperméabilité, Thermique, protection pour Soudeurs, Electrique, Décharges Electrostatiques, Chimique

Le confort = adapté au travail, à son environnement et à sa taille
La norme EN ISO 21420, pour les exigences générales, puis leurs normes par type de protection.

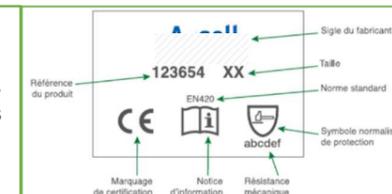


Pour les chaussures, le type « rangers » est requis sur les sites AMF.

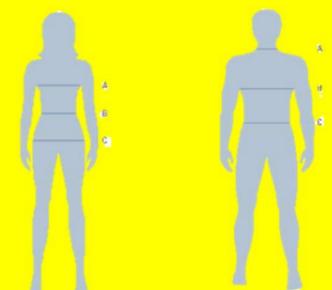
La norme EN ISO 20345 est celle qui est de mise.

Il en va de même que pour les gants : Le confort = adapté au travail, à son environnement et à sa taille

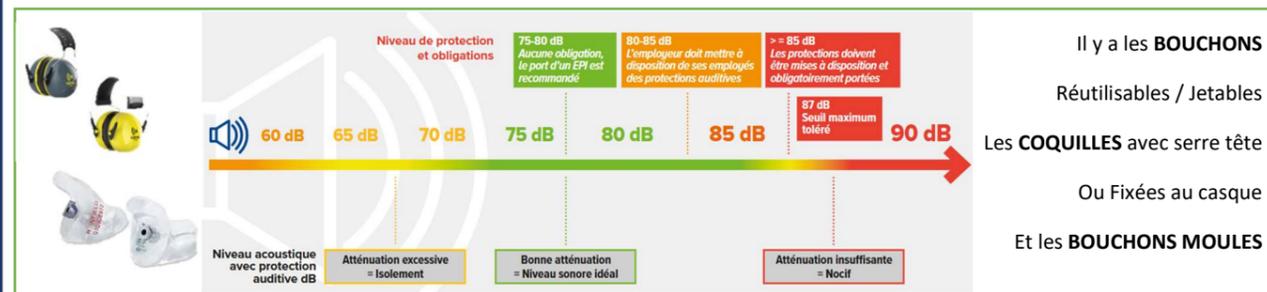
Ainsi que pour les risques : Chaleur, Antistatique, Hydrocarbures, Froid, ...



Au final :



Toujours bien s'assurer de la **COMPATIBILITE** de chaque EPI entre eux et qu'ils soient à **VOTRE** taille



Il y a les BOUCHONS

Réutilisables / Jetables

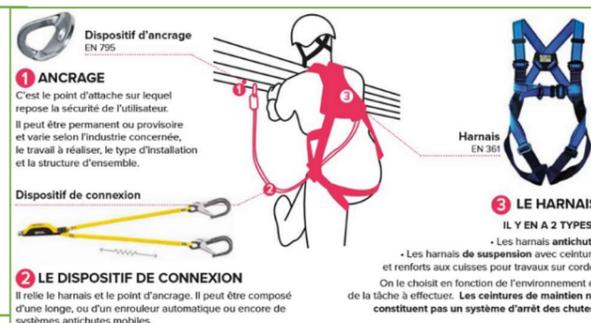
Les COQUILLES avec serre tête

Ou Fixées au casque

Et les BOUCHONS MOULES

RAPPEL : Des principaux composants d'un système antichute

Et de BIEN choisir SA TAILLE : tour de taille, tour de cuisse et poids



Tout système anti-chute doit impérativement être composé des ces 3 éléments. TOUTE AUTRE ASSOCIATION EST INTERDITE. La formation des équipes est obligatoire pour assurer la sécurité des utilisateurs lors du travail en hauteur.

Date de parution :	10/12/2024
Rédigé par :	Mathilde & Olivier
Version :	2022-V 1